



## Contrat Jus de Pommes - 30 mars 2023

Entre la **maison Gaillard - production fruitière**  
110 route royale 78580 Les Alluets-le-roi et,  
**les adhérents de l'AMAP En Seine, brin d'Orge I**  
47, avenue du 18 avril 91200 Athis-Mons

La maison Gaillard est une exploitation située à Alluets-le-roi dans les Yvelines. Y sont mis en valeur une vingtaine d'hectares, exclusivement destinés aux productions fruitières traditionnelles de la région : poires, pommes, framboises, fraises, cerises, prunes, etc. Les cultures sont certifiées AB, à l'exception des fraisiers qui, étant cultivés sur terreau, ne peuvent l'être. Cette culture est cependant effectuée également sans utilisation de pesticides.

### **OBJET DU CONTRAT**

- L'objet de ce contrat est une **livraison de jus de pommes bio en bouteilles de 1 litre**.
- Sauf contordre, les bouteilles sont à venir chercher **le jeudi 30 mars** au local en face de la poste (13 place du maréchal Leclerc) de **19h45 à 20h30**.
- En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

### **ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR**

- Livrer des produits de qualité et frais de son exploitation
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

### **ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT**

- S'engager pour toute la durée du contrat et pré-financer la production.
- Venir chercher son panier à la date prévue de livraison (les adhérents sont responsables de leur panier ; en cas d'absence ils peuvent le faire prendre par une autre personne). Aucune compensation n'est possible en cas d'oubli.
- Aider au fonctionnement de l'AMAP, notamment en participant à la distribution des produits.
- Être compréhensif vis-à-vis des possibles aléas climatiques et autres imprévus inhérents à l'activité agricole.

### **SOUSCRIPTION ET PAIEMENT**

- Le paiement s'effectue au moment de la souscription par **un chèque à l'ordre de « Maison Gaillard »**.

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association «AMAP En Seine Brin d'Orge » à jour de ma cotisation 2022/2023

Nom : ..... N° adhérent : .....

Adresse.....

Courriel..... Tél.....

Souscris à un contrat «jus de pommes», selon le tableau ci-après et joins à ce contrat 1 chèque du montant calculé :

Désignation et description	Prix unitaire	Quantité	TOTAL
Jus de pomme bio (1litre)	4,50€		

2 => 9€ ; 3 => 13,50€ ; 4 => 18€ ; 5 => 22,50€ ; 6 => 27€ ; 7 => 31,50€ ; 8 => 36€ ; 9 => 40,50€ ; 10 => 45€

Fait à Juvisy sur Orge le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur